

APPEL A PROJETS : IMPULSION A LA RECHERCHE



— FILIÈRE SANTÉ MALADIES RARES —

Règlement de l'appel à projets Janvier 2021

INTRODUCTION

Cet appel à projets « Impulsion recherche » organisé par la filière de santé maladies rares des maladies rares de l'os, du calcium et du cartilage (OSCAR) est destiné à soutenir la recherche fondamentale, translationnelle, clinique et en sciences humaines et sociales relative aux maladies rares de la filière OSCAR et à leur prise en charge. Les projets en lien avec les atteintes dentaires de ces pathologies, avec la dysplasie fibreuse des os, avec le syndrome d'Elhers-Danlos non vasculaire sont également concernés.

Article 1. Conditions de candidature

1.1 - Critères d'admissibilité des candidats

Seuls les membres des laboratoires et des centres de référence et de compétence partenaires de la filière OSCAR peuvent candidater à cet appel à projets.

Chaque projet devra être porté par une personne physique au sein d'un laboratoire ou d'un centre de référence ou de compétence.

1.2 - Critères d'admissibilité des projets

Pour être admissible, le projet de recherche présenté doit

- Concerner une ou plusieurs des pathologies rares de la filière OSCAR
- Impliquer au moins deux sites différents partenaires de la filière ; l'objectif de l'AAP est de promouvoir les projets collaboratifs
- Avoir un plan de financement détaillé sur une durée < ou égale à 24 mois

Article 2. Modalités de candidature

Le dossier de candidature est composé de :

1. **Le dossier de candidature**
2. **Une présentation scientifique du projet (4 pages maximum)**
3. **Le CV court du porteur de projet (1 page)**
4. **Un courrier d'accord de la direction de l'établissement pour la mise en place d'une convention de financement, si vous optez pour cette modalité de financement (cf article 4.1)**

Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site internet de la filière OSCAR

Le formulaire de candidature comporte plusieurs éléments

1. Titre du projet
2. Présentation du CCMR/CRMR/laboratoire candidat porteur du projet
3. Présentation du/des partenaire(s)
4. Résumé du projet (350 mots maximum ; 10 mots clefs)
5. Durée du projet
6. Intérêt/retombées attendues du projet pour les maladies rares de l'os, du calcium et de l'os
7. Budget prévisionnel détaillé
8. Accord de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du centre de référence ou compétences, et du chef de service
9. Noms et coordonnées de 3 experts reconnus de la thématique (français) experts reconnus de la thématique (français)

Le formulaire est à accompagner d'une présentation scientifique structurée du projet en 2 pages maximum (Arial 12, interligne double), soutenue par une bibliographie de 25 références maximum, ainsi que du CV court du porteur du projet (1 page).

Ils devront être retournés complétés avant la date limite de dépôt des candidatures (cf Article 5) à la filière OSCAR par mail à l'adresse suivante : sefora.kimbembe@aphp.fr

Toute candidature incomplète ou non conforme sera considérée comme irrecevable et ne sera pas examinée par le jury.

Article 3. Sélection des lauréats

Toutes les candidatures déposées respectant les critères d'admissibilité seront examinées par la filière OSCAR.

Afin d'évaluer le projet, un rapporteur, membre du groupe de travail Recherche, sera proposé. Chaque rapporteur rendra une fiche d'évaluation basée sur une grille de critères préétablie (originalité du projet, pertinence du projet scientifique, objectifs et retombées possibles pour les patients, détails du budget et du calendrier, renommée des partenaires, réseau collaboratif)

Par la suite, groupe de travail Recherche se réunira et étudiera l'ensemble des fiches d'évaluations fournies par les rapporteurs afin de sélectionner les projets lauréats, qui seront transmis au COPILS de la filière qui établira le choix final.

Dans la mesure du possible, une sélection équitable sera faite entre les différents groupes de pathologies prises en charge au sein de la filière.

3.1 - Annonce des résultats

Le classement établi par le COPILS ne sera pas rendu public. Les projets sélectionnés seront annoncés lors de la journée recherche du 1^{er} juillet 2021. Les porteurs des projets seront également informés par mail de la décision du jury.

3.2 - Composition du jury

Le comité d'évaluation est composé des experts de la filière OSCAR suivants :

Certains membres du groupe de travail Recherche ainsi que de toute personne qualifiée qui serait mandatée à cet effet par le COPILS de la filière.

Article 4. Dotation et modalités de financement

Cet appel à projets permettra de financer **trois à cinq projets de 20.000 € maximum**.

Chaque dotation pourra couvrir tout ou partie du budget demandé en fonction de la pertinence de celui-ci.

Un seul projet par CCMR/CRMR/laboratoire pourra être retenu.

4.1 - Modalités de financement

Les financements pourront être versés via

1. L'établissement de conventions de financement entre l'Hôpital Bicêtre AP-HP, Université Paris Saclay, hébergeur de la filière OSCAR, et la structure d'accueil du porteur du projet lauréat. Cette modalité peut couvrir :
 - L'achat de gros matériel,
 - L'achat de matériel informatique,
 - L'emploi ou le dédommagement de personnel (ARC, TEC, ...).

Dans cette situation, il sera nécessaire d'adjoindre au dossier de candidature un accord de principe de la direction de la structure dont dépend le porteur du projet (laboratoire, établissement de santé) pour l'établissement d'une convention de financement à cet effet.

2. L'achat directement par la filière OSCAR. Cette modalité peut couvrir :
 - Du petit matériel,
 - Des prestations de service (statisticien, bio informaticien, ...),
 - Des déplacements indispensables à la réalisation du projet.

La filière ayant obligation de se conformer aux règles des marchés publics, les fournisseurs et prestataires seront ceux au marché public de l'APHP lorsqu'ils existent. Dans le cas où aucune société ne figurerait au marché public de l'APHP pour le type de prestation nécessaire, un prestataire hors marché public pourra être sélectionné (sur présentation de 3 devis concurrentiels par les porteurs de projets lauréats, et du choix argumenté du prestataire préférentiel).

La filière ne pourra en aucun cas verser directement une bourse de recherche, un salaire ou toute autre rémunération au porteur du projet ni à une autre personne. Il lui sera également impossible de rembourser des achats ou prestations déjà réalisés.

4.2 - Conditions de financement

L'attribution du financement via une convention est conditionnée par l'accord de l'établissement d'accueil du porteur du projet lauréat pour la mise en place d'une dite convention de financement.

4.3 - Co-financements

Tout co-financement déjà obtenu ou envisagé, ainsi que son montant, devra être cité dans le dossier de candidature.

Tout co-financement envisagé après la nomination des projets lauréats devra être indiqué à la filière.

Article 5. Calendrier de l'appel à projets

Lancement	Dépôt de Dossier	Délibération	Publication des résultats
27 janvier 2021	30 avril 2021	30 juin 2021	1^{er} juillet 2021

Article 6 - Engagements des lauréats

Chacun des porteurs de projets lauréats s'engage à :

- Fournir un rapport d'avancement du projet à un an au GT Recherche et au COPILS
- Présenter les résultats de son projet lors de la Journée Recherche translationnelle ou de la Journée annuelle de la filière suivant la date de finalisation du projet.
- Informer la filière OSCAR de tout co-financement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant),
- Prévenir la filière OSCAR dans les plus brefs délais en cas de changement dans la mise en place du projet,
- Fournir les pièces demandées par la filière OSCAR (descriptif du projet, devis, factures, etc.),
- Indiquer sur son projet, et tous les documents s'y rapportant, le soutien de la filière OSCAR (nom, logo), mentionner la filière OSCAR dans la signature des documents/articles en rapport avec les résultats du projet.

Article 7 - Acceptation et modification du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets et en accepte les dispositions en signant le formulaire de candidature.

Les éventuelles modifications du calendrier de l'appel à projets seront portées à la connaissance des candidats et feront l'objet d'une publication sur le site internet de la filière OSCAR et via la liste de diffusion de la filière à tous ses membres et partenaires.